



Le P'tit Echo Espartignacois

JUILLET

2025



Nouveau : PAPSE

Parcours d'Activités Physiques et Sportives Étalonnés



HORAIRES DU SECRETARIAT

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 17 h
Mercredi et Samedi : de 9 h à 12 h

Pour nous joindre :

☎ 05 55 73 23 02

Email : mairie.espartignac@wanadoo.fr

Site internet : www.espartignac.correze.net



Editorial du maire

Chères Espartignacoises, chers Espartignacois,

Nous voici en milieu d'année 2025 et si nous pouvons déjà tiré un bilan de notre mandat, je pense qu'il est positif tant sur l'investissement que sur sa gestion au quotidien bien que le cabinet médical prévu a du plomb dans l'aile.

La raison invoquée est que nous avons trop construit dans notre commune et que nous n'avons plus le droit d'artificialiser les sols. (C'est effectivement une loi existante qui vise le zéro artificialisation en 2050)

Construction d'un cabinet médical à Ceyrat	2025-2026	350 000,00 €	Non retenu : Artificialisation des sols en incohérence avec le critère de sobriété foncière
--	-----------	--------------	---

De qui se moque-t-on ? 90 m² pour la MAM en cinq ans. J'aurais aimé un peu plus de franchise de la part de notre Communauté de Communes. Nous, petite commune, nous n'avons pas le droit d'avoir des idées de progrès pour le bien de tous. Nos concitoyens sont obligés d'aller sur Vigeois, Lubersac, Pompadour ou Seilhac pour trouver un Docteur Généraliste. Le couple de Docteurs prévu aurait pu éviter beaucoup de déplacements et de stress..

J'applaudis des deux mains l'initiative de réaliser une vraie maison de santé multidisciplinaire à Uzerche et je souhaite une belle réussite de ce projet qui vient bien tardivement. C'est bien la communauté de Communes qui va financer cette maison de santé et non la ville d'Uzerche. Que de temps perdu pour cette réalisation que mérite le secteur géographique d'Uzerche.

La Maison d'Assistants Maternelles doit ouvrir début août après des retards successifs de l'administration permettant son fonctionnement.

Nous avons opté pour la gestion de l'eau potable comme nous le permet la loi pour garder notre indépendance même si l'eau augmentera légèrement chaque année pour pouvoir anticiper des travaux. En cas de pénurie nous sommes raccordés au réseau de la Vézère avec le Syndicat du Puy les Fourches.

Le centre d'allotement de bétails du groupe ALTITUDE est en bonne voie avec la multitude de documents administratifs qui s'ajoutent les uns aux autres et qui retardent le dossier encore une fois. Ce projet a une importance capitale pour notre commune par la création de 12 à 15 emplois ce qui n'est pas négligeable pour notre équilibre démographique.

Les enfants sont en vacances et cette année 2025/2026 nous aurons 20 élèves répartis en 5 CE2, 5 CM1 et 10 CM2

Sécurité :

Le souci permanent qui est le notre est de réduire la vitesse aux alentours de l'école et, pour se faire, le Département est d'accord pour passer le village de Ceyrat en agglomération limitée à 50 km/h. De plus, début septembre, nous allons tester des feux de récompense pour les automobilistes ou motocyclistes le feu reste au rouge et le détecteur déclenchera le feu au vert à 50 km/h ou moins. Cet essai durera 4 à 6 semaines et nous tirerons les conclusions des résultats vérifiés sur place.

Je souhaite de bonnes vacances à nos écoliers et à tous ceux qui partent vers d'autres horizons. Pour ma part ce ne sera pas à l'ordre du jour mais l'air d'Espartignac me convient très bien .

Avec toute ma considération pour les habitants de cette petite commune.

Jean-Michel FAUGERAS

PETIT RAPPEL : à quoi servent nos Impôts ?

TAUX ❶

Ils sont votés par les communes ou établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ou calculés à partir d'un produit voté pour les parts syndicales et certaines taxes annexes (par exemple : les taxes spéciales d'équipement, la taxe de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), la taxe additionnelle spéciale annuelle (TASA)).

Appliqués à la base d'imposition, les taux permettent de calculer le montant des taxes revenant à la commune, aux EPCI, aux établissements publics bénéficiaires de la TSE et de la taxe GEMAPI et à la région Île-de-France (TASA).

BASE NETTE D'IMPOSITION BÂTI ❷

La TFPB est établie à partir de la valeur locative cadastrale de ces propriétés divisée par deux, afin de prendre en considération les frais de gestion, d'assurances, d'amortissement, d'entretien et de réparation (*art. 1388 du CGI*). Cette valeur locative tient compte, le cas échéant, des abattements et exonérations applicables. Pour les locaux d'habitation, la base d'imposition est déterminée comme suit :

- valeur locative en référence 1970 (1975 pour les DOM, 2012 pour Mayotte) exprimée en euros ;
- x coefficient d'actualisation (la ramenant en référence au 1^{er} janvier 1978) ;
- x coefficient de revalorisation amalgamé (produit des coefficients annuels votés depuis) ;
- divisée par 2.

Pour les locaux professionnels concernés par la révision des valeurs locatives foncières, la base d'imposition est déterminée comme suit :

- valeur locative révisée brute ;
- x coefficient de neutralisation ;
- ajustée du planchonnement ;
- divisée par 2.

COTISATION ❸

Elle correspond à la cotisation des locaux à cette adresse,

Pour les locaux professionnels concernés par la révision des valeurs locatives foncières, la cotisation est celle calculée avant la prise en compte du dispositif de lissage.

COTISATION LISSÉE ❹

Elle correspond à la cotisation après application du dispositif du lissage pour les locaux professionnels. Si aucun local professionnel n'existe à cette adresse, la ligne « Cotisation lissée » est laissée vide.

VARIATION ❺

Elle correspond à la variation des montants entre la ligne « Cotisation 2024 » et la ligne « Cotisation 2023 ».

FRAIS DE GESTION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE ❻

En contrepartie des frais de conception de rôle et de dégrèvement et non-valeurs qu'il prend à sa charge, l'État perçoit un pourcentage sur le montant des taxes suivantes (*art. 1641 du CGI*) :

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse

Taxes foncières 2024	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023 ❶	%	%	%	% ❸	% ❹	% ❺	
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	
Propriétés bâties							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation lissée							
Adresse							
Base ❷							
Cotisation ❸							
Cotisation lissée ❹							
Cotisation 2023							
Cotisation 2024							
Variation ❺	%	%	%	%	%	%	

	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2023	%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2024	%	%	%	%	%	%	%	
Propriétés non bâties								
Bases terres non agricoles								
Bases terres agricoles								
Cotisation 2023								
Cotisation 2024								
Variation	%	%	%	%	%	%	%	
Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :		
Base collectivité						Droit fixe :		
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale ❶		
						Dégrèvement Habitation principale ❷		
						Dégrèvement JA État		
						Dégrèvement JA Collectivité		
						Montant de votre impôt		

• 3 % du montant de la TFPB, de la taxe GEMAPI (hors part syndicale) et de la TEOM (uniquement les cinq premières années en cas délibération prise à compter de 2018), dont 1 % au titre des frais d'assiette et de recouvrement et 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs ;

• 8 % du montant de la part syndicale, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de la taxe additionnelle spéciale annuelle de la région Île-de-France (TASA), dont 4,4 % au titre des frais d'assiette et de recouvrement et 3,6 % au titre des frais de dégrèvement ;

• 9 % de la taxe spéciale d'équipement (TSE) dont 5,4 % au titre des frais d'assiette et de recouvrement et 3,6 % au titre des frais de dégrèvement.

DÉGRÈVEMENT « HABITATION PRINCIPALE » ❸

Un dégrèvement de 100 € de la cotisation de TFPB (frais de gestion inclus) afférente à l'habitation principale est prévu :

• pour les personnes de condition modeste âgées de plus de 65 ans et de moins de 75 ans au 1^{er} janvier de l'année d'imposition (*art. 1391 B du CGI*) ;

• pour les redevables hébergés en maison de retraite ou dans un établissement de soins de longue durée conservant la jouissance de leur ex-résidence principale (*art. 1391 B bis du CGI*).

AVIS D'IMPÔTS LOCAUX

Vos références

Numéro fiscal :
Référence de l'avis :

Numéro de propriétaire :

Département d'imposition :

Commune d'imposition :

Numéro de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement : ①

Identifiant service :

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

Par téléphone
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur impots.gouv.fr, rubrique Contact et RDV

* services gratuits - coût de l'appel

TAXES SPÉCIALES ③

- Taxe spéciale d'équipement perçue au profit de l'établissement Société des grands projets (art. [1609 G du CGI](#)) ;
- Taxes spéciales d'équipement instituées au profit de certains établissements publics fonciers (art. [1607 bis](#) à [1609 D du CGI](#)) ;
- Taxes spéciales d'équipement perçue au profit de la Société du Grand Projet du Sud-Ouest (taxe GPSO) (art. [1609 H du CGI](#)),
- Taxe additionnelle spéciale annuelle de la région Île-de-France (TASA) (art. [1599 quater D du CGI](#)).

TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ④

Il s'agit d'une taxe facultative qui peut être instituée par les communes, les EPCI et les syndicats mixtes afin de pourvoir aux dépenses du service de collecte et de traitement des ordures ménagères. Sur délibération, la valeur locative des locaux d'habitation soumis à cette taxe peut être plafonnée à une limite qui ne peut être inférieure à deux fois la valeur locative moyenne communale, intercommunale ou syndicale. Une part incitative de la TEOM, qui s'ajoute à la part fixe déjà existante, peut être instituée par délibération (art. [1520](#) à [1526 du CGI](#)).

TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) ⑤

Elle peut être instituée par les communes ou EPCI qui justifient l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (art. [1530 bis du CGI](#)).

DATE DE MISE EN RECOUVREMENT ①

Elle constitue le point de départ du délai de réclamation contentieuse.

DATE LIMITE DE PAIEMENT ②

(Au plus tard le 15/10/2024)

Elle constitue le point de départ des procédures de recouvrement forcé avec notamment l'application de la majoration de 10 %.



CEREMONIE DES VŒUX 2025 ET INAUGURATION DE LA MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES

L'inauguration de la Maison d'Assistantes Maternelles « Haut comme 3 pommes » a eu lieu en date du 23 janvier 2025 en présence de la secrétaire générale de la préfecture, de la présidente de la communauté de communes, de la conseillère départementale et de nombreux élus.

L'enseigne en fer a été réalisée et posée par Cyril.

Cette inauguration s'est clôturée par les vœux de la municipalité et par le pot de l'amitié.



FUITE D'EAU

Avec l'approbation des Espartignacois, nous avons décidé de conserver la compétence et la gestion de l'eau, ce qui représente de plus en plus de travail pour notre fontainier et vos élus.



Récemment nous avons été confrontés à une énorme fuite (50 m³ par jour) pour laquelle nous avons consacré plus de quatre jours de recherches (Cyril + les élus + une journée de pelleuse !) La fuite s'est miraculeusement arrêtée.

Notre travail d'investigation continue avec le relevé des compteurs. Si ceci ne révèle aucune anomalie, cela supposerait un branchement clandestin auquel cas une plainte serait déposée.

Pour le bon fonctionnement de notre service Eau nous vous demandons votre soutien et de nous signaler rapidement toute fuite ou débit anormal constaté.



HOMMAGE A BERNARD CHASSAGNE

Bernard CHASSAGNE est décédé en date du 08 mai 2025 après s'être battu contre la maladie.

Bernard a été élu au Conseil Municipal d'Espartignac du 19 mars 1989 au 17 juin 1995 et il a occupé le poste de 1er adjoint du 23 mars 2001 au 22 mars 2008.

L'ensemble du Conseil Municipal présente ses plus sincères condoléances à sa famille.



COMMEMORATIONS

DIMANCHE 27 AVRIL



JEUDI 08 MAI

Les commémorations du 08 mai se sont déroulées sur les sites de SAINT JAL (Le Puy la Croisille), Ceyrat et le bourg d'ESPARTIGNAC. Pour ce 80ème anniversaire de la victoire de 1945 des alliés sur le nazisme, un bouquet a été déposé sur le site de Ceyrat en hommage à M. JUGE Louis et les commémorations se sont achevées au monument aux morts du bourg d'ESPARTIGNAC.



Cette cérémonie s'est déroulée en présence de quelques élèves de l'école de Ceyrat et Saint Jal.

La municipalité a convié les administrés présents au pot de l'amitié.



DIMANCHE 20 JUILLET

TRAVAUX VOIRIE

La commission des travaux s'est rendue sur l'ensemble des routes de la commune.

Suite à l'intervention de l'entreprise FREYSSINET-LALIGANG BTP, les différents curages des fossés ont été effectués. Le goudronnage de la route de Gumond est achevé et il n'appelle aucune remarque dans la réalisation.

La commission de travaux ayant constaté une dégradation importante de la route de Surget propose de la re-goudronner.

CHEMINS DE RANDONNÉES

La convention avec PROX a été renouvelée concernant l'entretien des chemins de randonnées. Un rafraîchissement des balisages a été effectué par les élus. On remercie également Philippe ESCURE pour son aide sur la partie aux abords du village de Surget.

ÉLAGAGE

Une campagne d'élagage avait été menée en 2020.

Les branches repoussent rapidement..

Nous vous recommandons d'élaguer régulièrement . Il en va de l'intérêt commun. (Fibre, routes, ...)

RAPPEL DE LA FIN DU RÉSEAU CUIVRE ORANGE

Nous vous rappelons qu'ORANGE démontera son réseau historique en cuivre pour une fermeture programmée en janvier 2027.

Pour les foyers qui ne sont pas encore équipés de la fibre, pensez à contacter vos opérateurs avant le démontage définitif.



En cas de cambriolage au domicile, vous ne devez rien toucher en attendant l'arrivée de la Gendarmerie.

Nous en profitons pour vous rappeler quelques règles élémentaires de sécurité :

- * Éviter de conserver à domicile des sommes d'argent importantes.
- * Ne cachez pas vos biens qui ont de la valeur entre la pile de draps ou autres linges dans la chambre et n'hésitez pas à photographier vos objets et bijoux de valeurs (en cas de vols, les estimations pour le dossier d'assurance en seront facilitées).
- * Ne laissez pas de clés sous le paillason, dans une boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Mais remettez-les plutôt à une personne de confiance.
- * Pendant votre départ en vacances, demandez aux voisins de faire le tour de votre habitation.

Il faut savoir qu'il existe aussi un programme appelé OTV (opération tranquillité vacances) organisé par la Gendarmerie et pour lequel vous pouvez vous inscrire sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr)

GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT

Suite à la loi NOTRe, nous avons obligation de transférer la compétence EAU mais au dernier moment, une modification du texte initial par la loi en date du 11 avril 2025 n'obligeant plus les communes n'ayant pas déjà opéré le transfert de cette compétence à un syndicat nous permet d'en garder la gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a donc décidé de conserver sa gestion en régie.

Pour rappel, Espartignac siège au comité syndical du Puy les Fourches-Vézère pour la compétence « production ». Néanmoins, la commune n'est pas alimentée par le syndicat et exploite elle-même ses propres ressources.

Le Syndicat Puy les Fourches-Vézère souhaite amorcer une procédure de retrait de la commune d'Espartignac jusqu'alors adhérente pour la compétence « production ». Il sera procédé à de la vente d'eau par le syndicat à la commune.

Les conditions pour obtenir les subventions pour la modernisation du réseau se durcissent (prix minimal du m³ de 2 euros TTC, information régulière et ponctuelle sur la qualité de l'eau.)

Lors du passage de Cyril pour le relevé du compteur nous vous demandons de communiquer votre adresse mail ou numéros de téléphone pour pouvoir vous prévenir le plus rapidement en cas de problème.



RAPPELS

**Lorsque vous remplissez des piscines,
il est important de prévenir
la mairie en amont.**

Assainissement collectif, réseau du bourg le problème des lingettes persiste

Malgré de nombreux rappels, des lingettes arrivent toujours à la lagune du bourg. Elles ne sont pas biodégradables. Outre ce problème écologique, cela occasionne du travail supplémentaire (loin d'être agréable) pour Cyril afin de les retirer, les faire sécher, etc...

Nous faisons donc appel, une nouvelle fois, au civisme des habitants du bourg et de Ceyrat, sinon



École de Ceyrat : un semestre riche en projets et découvertes

L'année scolaire s'achève pour les 22 élèves de l'école de Ceyrat, après six mois particulièrement riches en apprentissages, projets et découvertes. Entre activités pédagogiques, culturelles, sportives et citoyennes, les élèves n'ont pas chômé !

Parmi les temps forts, citons tout d'abord la participation au concours national de création de podcast « **L'École des Odyssées** », organisé par France Inter. Pendant plus de trois mois, les élèves ont exploré la figure de **Galilée** en réalisant une capsule sonore et un récit fictionnel – finalement décliné en deux épisodes tant l'inspiration fut prolifique. Ce projet pluridisciplinaire a mêlé histoire, sciences, production écrite, numérique et éducation citoyenne. Si la classe n'a pas été primée, l'investissement collectif et la qualité du travail réalisé sont à saluer.

Autre moment fort : l'**élevage de chenilles** en mai-juin. Les élèves ont observé avec émerveillement leur métamorphose jusqu'à l'envol des papillons, relâchés ensuite dans la nature. Une séquence scientifique captivante.

Dans le même esprit d'initiative, les **CM2 ont lancé en juin un journal scolaire**, mobilisant toute la classe autour de la rédaction, de la mise en page et d'une réflexion sur les métiers du journalisme. Un projet collaboratif qui a renforcé l'autonomie et l'expression écrite.

Côté sport, le semestre fut également dynamique. Le **cycle de course d'orientation** s'est conclu le **4 avril** par une rencontre USEP au Château de Sédières, où l'équipe s'est brillamment classée **2e**. De **mai à juin**, un **cycle rugby** a été mené avec un intervenant de la fédération et un bénévole local. Le **16 juin**, la classe a participé à **une rencontre d'athlétisme** au collège de Seilhac, dans le cadre plus large d'une journée d'immersion pour les CM2-futurs 6èmes.

Photo lâcher de papillons :



Tout au long du semestre, d'autres événements ont rythmé la vie de la classe, soigneusement intégrés aux apprentissages :

- Le **21 février**, les élèves ont assisté à **Tiger Rodéo**, un spectacle musical aux accents country, proposé par les JMF à l'auditorium d'Uzerche.
 - Du **10 au 14 mars**, un **serious game mathématique**, *Le vol du diamant de Mathensen*, a stimulé logique et esprit d'équipe.
 - Le **17 mars**, lors d'une visite à pied à l'**Agricentre Kiriél** d'Espartignac, les élèves ont participé à des ateliers sur les plantes utiles au jardinier, les animaux du jardin et le semis.
 - Le **18 mars**, des **étudiants en médecine** ont animé des ateliers sur l'**hygiène bucco-dentaire**.
 - Du **20 au 25 mars**, dans le cadre du **Festival du Court Métrage**, les élèves ont découvert plusieurs films autour du thème *Avec ou sans mots*, avant de voter pour leur favori.
 - Le **27 mars**, toute la classe s'est rendue au **théâtre L'Empreinte** de Tulle pour assister à *Wonderland*, un spectacle de danse contemporaine.
 - Le **10 avril**, les élèves ont participé à un atelier intitulé « **L'école au temps jadis** », animé par un intervenant du **Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise**, avec écriture à la plume et témoignage de M. le Maire d'Espartignac, ancien élève de l'école.
 - En **avril-mai**, les élèves ont lu une sélection d'ouvrages dans le cadre du **Prix national des Incorruptibles**, et élu leur livre préféré. Une participation renouvelée chaque année avec enthousiasme.
 - Le **27 juin**, la classe a reçu **Mme Lauxire**, habitante d'Espartignac, venue témoigner de son vécu et des événements survenus dans la commune sous la **Seconde Guerre Mondiale**.
- Le **30 juin**, les élèves ont passé le **permis Internet**, avec le **gendarme Le Bras**, en prolongement d'une séquence en classe sur la sécurité routière.

L'année s'est terminée sur deux temps festifs : la **fête de l'école**, le **20 juin à Saint-Jal**, où les trois classes du RPI ont présenté un spectacle autour du **Carnaval des Animaux** de Camille Saint-Saëns, et le **24 juin**, une **sortie de fin d'année** au **Parc animalier de Gramat**, avec visite du zoo et animation pédagogique sur l'adaptation des rapaces à leur milieu.

Une fin d'année dynamique et enrichissante, à l'image d'une école que nous voulons vivante, créative et ouverte sur le monde.

Bel été à toutes et à tous !

Montage photos sortie de fin d'année :





Société Ornithologique du Pays d'Uzerche

Nous sommes un groupe d'une vingtaine de passionnés d'oiseaux exotiques qui ont choisi de faire découvrir chaque année au 15 août à Espartignac nos chers protégés. C'est aussi avec un grand plaisir que nous avons validé notre venue dans la commune d'Espartignac qui nous a accueillis chaque année depuis 2015 pour nous permettre de réaliser notre traditionnelle exposition bourse d'oiseaux exotiques.

Cet événement se fait en collaboration avec l'association de promotion et de conservation du Coq de Pêche du Limousin car finalement, nous sommes tous amateurs de plumes et qui plus est dans le respect de notre environnement et des oiseaux. Aussi depuis deux ans, nous avons développé un projet de faire connaître notre faune ornithologique au travers de petits guides qui mettent en avant le rôle essentiel des oiseaux comme insecticides naturels.

Les amateurs que nous sommes seront ravis de vous rencontrer et nous vous invitons à nous contacter pour toute question au sujet de vos petites bêtes à plumes si besoin de conseils ou si vous souhaitez en acquérir au 06 89 87 59 48.

Stéphanie ROYERE, secrétaire –adjointe de la Société Ornithologique du Pays d'Uzerche

L'ARBRE ET L'EAU

L'humidité du lieu, comme son étymologie l'indique, avec les températures printanières ont fortement favorisé la pousse des végétaux, même pour les multi-centenaires.

La « journée « BAMBOU » organisée le 5 juillet a réuni de nombreuses personnes intéressées par l'histoire du bambou et son utilisation tant dans l'artisanat qu'au service de l'art floral japonais IKEBANA.

Après une vidéo conférence d'initiation, les participants ont pu visiter la collection de bambous de l'arboretum, avec toutes leurs particularités telles que celui de la canne de Charlie CHAPELIN. Ils ont participé à la réalisation d'un dôme en bambou de 2 m de haut et 3.50 m de diamètre. Ils ont ensuite rejoint Marianne, professeur d'IKEBANA ZEN, art floral japonais, qui a expliqué cet art et présenté quelques-unes de ses œuvres. Tous ont particulièrement apprécié cette manifestation au cours de laquelle ils ont découvert le bambou sous toutes ses formes.



Cie SOUP'SON



Fête de la musique à ESPARTIGNAC le 21 juin.

Fort de son succès de l'édition 2024 l'association SOUP'SON a organisé une fête le 21 juin avec concours de pétanque, vide grenier, buvette, spectacles , ...

Malheureusement la canicule a eu raison des festivités.

Nous espérons que la météo sera plus clémente l'année prochaine.

LOISIRS ET CULTURE

➤ **Vendredi 15 Août** nous aurons comme chaque année l'**exposition d'oiseaux** d'ornement et de volailles.

➤ **Dimanche 24 Août** sera organisé un **vide-grenier**, gratuit pour les habitants de la commune.

Pour les personnes hors commune le prix est de 2 € le ml avec 5 ml maximum .

S'inscrire au plus tard le 09 Août au 06 72 12 47 33

➤ **Samedi 04 Octobre : Repas** ouvert à tous : 30 €

Kir ou apéritif sans alcool

Entrée

Cochon grillé à la broche

Gratin Dauphinois

Dessert

Vin compris

Réservations au plus tard le 21 septembre au 06 72 12 47 33



Infos pratiques et diverses

Gendarmerie ☎ : 17 ou 05 55 73 10 09

Pompiers (URGENCES) ☎ : 18 ou 112

SAMU ☎ : 15

COMMERCANTS, ARTISANS, SERVICES ET MICRO ENTREPRISES D'ESPARTIGNAC

Dimitri POUMIER Maçonnerie rue du Sabotier—Ceyrat 19140 ESPARTIGNAC	☎ 06 74 42 96 30
Restaurant « LE DOLMEN » M. GOMEZ et Mme DESARNAUD, route des Monédières , Le Bourg	☎ 05 87 05 21 65
« ARGTP » , Romain GUIDAL : Assainissement, Aménagement extérieur, Terrassement.. Le Bois Lafage	☎ 07 86 84 96 20
2 points de charges véhicules électriques 22kW AC. Badge RFID ou paiement par CB/ QR code - Le Gaulhia	☎ 06 70 65 09 02 avec bouldrome.
MAM « Haut comme 3 pommes » 830 route de l'Arboretum : hautcommetroispommes19@gmail.com ...	☎ 06 07 91 44 72 et 06 72 74 79 95
Infirmière Libérale Sandrine FROMENTOUX Le Puy la Bleynie	☎ 06 27 48 09 31
Salon de coiffure L' Coiff » Le Bourg	☎ 05.55.73.72.80
Agricentre DUMAS Rond-point des Balladours.....	☎ 05.55.98.81.00
Volailles fermières : Mme BEEL Le Bois Lafage	☎ 06 87 44 63 86
Menuiseries Charpente CAYROU Al Gaulhia	☎ 05.55.73.21.85
Couverture SOCCOREZ - Le Cheyrou.....	☎ 05.55.73.19.19
La Ferme de Germain - Le Puy la Bleynie	☎ 06 29 43 07 60 élevage de canards gras, vente de produits à la Ferme - marché d'Uzerche le samedi
Transports François CROUCHET La Bleynie	☎ 06 80 95 45 88
Z. MENDES , RTF solutions La Borie , Destruction rats, taupes et frelons	☎ 06 35 18 88 92
Le Relais de la Châtaigne, Pascal LAMICHE et Noémie OUVRARD - Ceyrat 19140 ESPARTIGNAC.....	☎ 06.83.26.82.93
Association Cie Soup'son - Le Bourg	☎ 06 73 27 39 85
Association APCCPL de Promotion et Conservation du Coq de Pêche du Limousin - Surget.....	☎ 06 83 56 09 80
Association Loisirs et Culture	☎ 06 72 12 47 33
Arboretum Al Gaulhia , Association l'Arbre et l'Eau Mme CHATEMICHE	☎ 05 55 73 21 53

COMMERCANTS AMBULANTS

Boucherie LAGE - Uzerche	☎ 05.55.73.10.39
Fromagerie Fabrice LAVAURE- St-Ybard	☎ 06 51 90 47 54

Communauté de Communes du Pays d'Uzerche

Place de la Libération 19140 UZERCHE..... ☎ 05 55 73 26 53 Courriel : communaute-communes-pays-uzerche@wanadoo.fr

Déchetterie La Gane Lachaud UZERCHE ... ☎ 06 15 34 78 55 Horaires d'ouverture: Lundi au samedi : 9h -12 h / 14 h- 18 h

Maison de l'enfance du Pays d'Uzerche Les Buges **Multi-accueil** ☎ 05 55 98 12 55 Courriel : ccpu.ram@orange.fr

Relais Accueil Petite Enfance.....☎ 05 55 97 15 96

Centre de loisirs.....☎ 05 55 97 13 41 Courriel : ccpu.alsh@orange.fr

Permanence hors vacances scolaires : lundi 9h00-11h30 et 14h00-16h30, mardi 9h15-11h30 et 13h45-16h30, jeudi 9h15-11h30 et 14h00-16h30, vendredi 9h15-11h30

Centre Médico-social, Maison du Département

La Borie Blanche - UZERCHE

Secrétariat assistante sociale : ☎ 05 19 07 83 70 Rendez-vous mardi et jeudi matin à la MSD d'UZERCHE

Présence d'un pédiatre 2 jours par mois.

INSCRIPTIONS / INFOS DIVERSES

CONCOURS DES PLUS BEAUX JARDINS



Le concours des plus beaux jardins se poursuit comme tous les ans.

Les personnes le désirant peuvent encore s'inscrire, il n'est pas trop tard.

M. TRASSOUDAIN Alain, responsable de l'activité jardin fera bientôt le tour des terrains accompagnés des juges. Résultats dans le prochain petit journal.

Pour tous renseignements ou vous inscrire contactez la mairie au 05 55 73 23 02 ou Alain TRASSOUDAIN au 06 82 24 86 93.



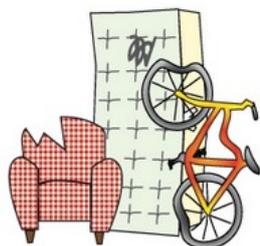
RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026

En début d'année 2026, la commune est concernée par le recensement de la population avec l'INSEE.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à l'agent recenseur.

Nous vous rappelons que cette procédure est obligatoire.

Pour ceux qui le désirent, il sera possible de remplir cette formalité par internet.



RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

La collecte des encombrants est programmée pour le **MARDI 09 ET MERCREDI 10 SEPTEMBRE 2025**

Cette collecte est réservée aux personnes n'ayant pas de véhicule approprié pour aller à la déchèterie de la Gane Lachaud ou ne pouvant se déplacer.

Inscriptions au 05 55 73 23 02 ou par message électronique mairie.espartignac@wanadoo.fr



RELEVÉ INDEX COMPTEUR D'EAU

Le fontainier d'Espartignac est passé en juin ou juillet 2025 à votre domicile afin de relever votre compteur d'eau. Si vous étiez absents, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer votre relevé en nous retournant ce coupon ci-dessous renseigné.

Par mail : mairie.espartignac@wanadoo.fr ou par dépôt en mairie avant le 10 septembre 2025

En cas de non retour de ce document, nous facturerons sur la base de l'année 2024.



INDEX COMPTEUR EAU ÉTÉ 2025

NOM - PRENOM :

ADRESSE : TEL :

Adresse mail :@.....

CHIFFRE COMPTEUR : _ _ _ _ , _ _ _

DATE : / / 2025

SIGNATURE :